

N° CP 3<sup>e</sup>/117-06  
Séance du 13 JUIL. 2006

**PLANTATIONS**

**Transfert de gestion des plantations situées sur le domaine public routier  
départemental en agglomération  
Conventions-types de transfert de gestion**

La Commission Permanente du Conseil Général,

VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,

VU la délibération n° E8-2004 du Conseil Général du 14 avril 2004 modifiée par la délibération n° 2004/IV-108 du 15 octobre 2004, relative aux délégations accordées à la Commission Permanente,

VU le rapport du Président du Conseil Général,

APRES EN AVOIR DELIBERE

- ❖ Approuve la convention-type de transfert de gestion des plantations situées sur le domaine public routier départemental en agglomération ;
- ❖ Autorise le Président à signer les conventions qui seront prises sur le modèle de ladite convention-type.

Adopté  
.....voix contre  
.....abstentions

Acte certifié exécutoire  
Réception le 18 JUIL. 2006  
Publication le 21 JUIL. 2006  
Pour le Président du Conseil Général  
en son délégué



Ludovic LIONS

LE PRESIDENT

Charles BURNER

RECUE A LA PREFECTURE  
18 JUIL. 2006